



**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE PUBLIQUE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 16 OCTOBRE 2014**

La séance est ouverte à 19h30, sous la présidence de Monsieur Claudé GEHIN, Maire. Mme FACQUEZ Angélique est désignée comme secrétaire et procède à l'appel nominal.

**Etaient présents** : M. GÉHIN Claude, MM. PRIEUX Jean-Noël, NESTEL Gilles, Mme CHARPENTIER Angéla, MM. BON Pascal, BRUNELLI-BRONDEX Michel, Mmes DÉFOSSÉ Patricia, FACQUEZ Angélique, OUERTATANI Aïcha, MITHRA Delphine, MME CHOQUET Myriam, MM. PICARD Geoffroy présent à 20H00, PIERRE Eric, SAILLET Rémy

**Absent(e) et excusé(e)** : Pouvoir de Mme PRAVET Sylvaine à Mme DEFOSSE Patricia

Le quorum étant atteint la séance est ouverte,

**I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU 04/09/2014**

Les conseillers n'ayant transmis aucune observation, le procès verbal de la séance du 04 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**II –2014-41 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le nombre de membres à désigner au sein de la commission est de 3 titulaires et 3 suppléants le Maire étant le président de droit. Après en avoir délibéré le Conseil décide par 14 voix pour et 1 abstention :

Membres titulaires :

- M. PRIEUX Jean-Noël
- M. NESTEL Gilles
- M. PIERRE Eric

Membres suppléants :

- M. PICARD Geoffroy
- MME CHARPENTIER Angéla
- MME DEFOSSE Patricia

### **III – N°2014-42 CONTRAT EAU : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les offres reçues  
Cabinet Hydractec : 8880 € TTC  
Cabinet TINGUELY : 6000 € TTC

Après en avoir délibéré, et après consultation, les membres du conseil décident par 14 voix pour et 1 abstention décide de retenir le bureau d'études suivant pour le Cabinet d'études Serge TINGUELY à CHENOISE (77) pour un montant de 5000.00 € HT soit un montant de 6000.00 € T.T.C

### **IV – N°2014-43 PLAN LOCAL D'URBANISME : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 septembre 2014 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme. Par ailleurs, Monsieur le Maire a été habilité à entreprendre les démarches nécessaires en vue de la désignation d'un bureau d'études pour lancer cette procédure.

Vu les offres reçues des bureaux d'études,  
Cabinet OGER – ROMER à MONTRouGE (92) pour un montant de 31 800 € TTC  
Cabinet DUTERTRE pour un montant de 27 066 € TTC

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer et valider le choix du bureau d'études  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le choix du bureau d'études DUTERTRE Urbaniste pour un montant d'honoraires de 22 555 € HT pour l'élaboration du PLU.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la notification du contrat au bureau d'études DUTERTRE Urbaniste à Voisenon (77).

### **V- N°2014-44 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Les statuts de la Communauté de Communes sont définis ainsi en matière d'actions de développement économique :  
Développement, exécution, équipement et gestion tertiaire et industrielle de la zone d'activité économique réalisée par le syndicat de la charte de développement économique « Crisenoy, Fouju, Moisenay »

La compétence « développement économique » est actuellement trop spécifique à la charte et une nouvelle définition du champ de compétence s'impose pour permettre l'adhésion à l'association Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine et Marne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver la modification** des statuts de la Communauté de Communes Vallées et Châteaux consistant en l'extension de sa compétence développement économique telle que défini comme suit :

Article 4 :

**I – COMPETENCES OBLIGATOIRES :**

- 1 - En matière d'aménagement de l'espace
  
  - 2 - En matière d'actions de développement économique
    - *Actions de promotions et de prospections économiques favorisant l'implantation d'entreprises sur le territoire*
    - *Actions d'aide économique aux entreprises dans le respect des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales*
- **de transférer les compétences** exercées par la Commune de LES ECRENNES en matière d'aide aux entreprises à la Communauté de Communes Vallées et Châteaux
  - **d'autoriser** la Communauté de Communes Vallées et Châteaux à adhérer à l'Association Initiative Melun Val de Seine Sud Seine et Marne

**VI –N°2014-45 LOCATION LOGEMENT COMMUNAL 42 RUE GRANDE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 septembre 2014 relative à la décision de louer le logement communal sise 42, Rue Grande, cadastré section A n° 746, d'une superficie de 56 m<sup>2</sup>. Les modalités du bail sont à définir.

Après en avoir délibéré le Conseil décide par 13 voix pour et 2 contre :

- Fixe le loyer à 500 € et dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer. Un garant sera demandé.
- Autorise le Maire à établir le contrat de location meublée et tout document afférent au bail qui prendra effet au 1<sup>er</sup> novembre 2014.
- Dit que le loyer sera révisé annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers.

**VII –2014-46 DECISION MODIFICATIVE N°1 DE CREDIT BUDGETAIRE**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Il y a nécessité de prévoir les crédits supplémentaires aux comptes suivants afin de procéder au reversement de caution et intérêts de la ligne de trésorerie clôturés le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>
CHAPITRE 65 : Intérêts Article 6554 : Contributions - 100.00 €	CHAPITRE 21 : Immobilisations corporelles Article 21312 : - 500.00 €
CHAPITRE 66 : Intérêts Article 66111 : Intérêts +100.00 €	CHAPITRE 16 : Dépôts et cautionnements Article 165 : + 500.00 €

### **VIII – QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des remerciements de Mme BERTHELON et les membres bénévoles relatifs au versement de la subvention de la commune au profit de l'Association Catholique Entraides.

### **INVENTAIRE DU MATERIEL TECHNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle qu'un inventaire du matériel technique et gros outillage est en cours. Monsieur PIERRE présente un état du matériel et liste le coût des devis de réparation. Monsieur PIERRE propose de réformer le matériel vétuste afin de prévoir un seul tracteur multifonction comprenant l'ensemble des options. Il propose de réunir la commission de voirie.

### **CIMETIERE**

Un recensement des tombes abandonnées devant être relevé, sera fait, afin d'entamer les procédures auprès des familles.

Monsieur le Maire demande la remise en état du portail principal de l'entrée du cimetière (sablage, peinture etc...). Une estimation a été présentée pour un montant de 1200.00 € sablage et peinture comprise 2104 € TTC.

Monsieur PICARD propose de faire vérifier l'état des tôles du portail avant de réaliser le sablage.

Un tableau d'affichage sera posé avec le règlement du cimetière.

### **ORGANISATION DE LA CANTINES SCOLAIRE**

Le règlement de la cantine scolaire doit être actualisé.

### **DISTRIBUTION DE REPAS AUX PERSONNES AGEES**

Consultation sera faite auprès des personnes âgées désireuses de bénéficier de ce service. Selon les réponses reçues le traiteur sera contacté afin de connaître les possibilités de distribution des repas.

## TOUR DE TABLE

Madame CHARPENTIER présente le projet de mise à jour du site internet comprenant un lien service public. L'actualisation du site est estimée à 2700 € et 106 € pour l'intégration dudit lien.

Une représentation théâtrale est prévue le 15 novembre 2014.

Madame CHARPENTIER informe que divers artistes ont été contactés pour la préparation du repas des aînés.

Monsieur NESTEL rappelle le projet de modifier le système de chauffage dans le logement communal 3 Place de l'Eglise. Une proposition pour la pose d'un insert a été présentée le coût estimé est de 6000.00 € TTC.

Il a été proposé d'étudier la mise en place de nouveaux convecteurs.

La pose d'un insert n'est pas adaptée au logement pour des raisons de sécurité-incendie.

Monsieur NESTEL informe que deux défibrillateurs sont posés à l'entrée de la maire-école et à la salle polyvalente.

Un arrêté de déviation de la circulation a été affiché à l'entrée de la « Rue de l'Eglise suite à l'effondrement du mur de clôture.

Les devis sont en cours.

Madame OUERTATANI demande le délai de réalisation des travaux et la possibilité de laisser un accès à la circulation « Rue de l'Eglise ».

Des barrières seront posées le long du mur afin de le sécuriser. La rue de l'Eglise sera ouverte à la circulation.

Monsieur NESTEL informe les membres du conseil de la demande de l'Institutrice relative à l'utilisation de la salle polyvalente les vendredis de 13H30 à 14H30. Il est rappelé l'organisation des nouvelles activités périscolaires de 15h00 à 16H30 chaque vendredi.

Le nettoyage de la salle polyvalente devra être effectué à chaque utilisation pour les locations du week-end. Monsieur le Maire propose que les agents techniques se chargent de l'entretien de la salle après les activités périscolaires.

Le garde chasse à rencontrer Monsieur BON concernant la pose de panneaux d'interdiction à la circulation de véhicules à moteur (quad) à l'entrée des chemins communaux.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du départ de la secrétaire de mairie à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 pour mutation.

Plus de question étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22H45.

Le Maire,

C. GEHIN

